



LA BATAILLE DES IDÉES, PAR ALEXANDRE DEVECCHIO

DE SARAH HALIMI À CRÉPOL : LA LOI DU DÉNI

Antisémitisme et racisme anti-Blanc sont les deux faces d'une même médaille, comme le révèlent le meurtre de Thomas à Crépol et celui de Sarah Halimi.

Il faut toujours voir ce que l'on voit. » À force d'être répétée, la formule de Charles Péguy apparaît presque usée, mais n'en est pas moins adaptée au livre-enquête *Une nuit en France* (Grasset). Un an et demi après la tragédie de Crépol, Jean-Michel Décugis, Pauline Guéna et Marc Leplongeon prétendent revenir aux faits. Les trois journalistes se montrent pourtant incapables de les regarder lucidement. Les couteaux des assaillants ? « *Ils n'étaient pas destinés à tuer, mais à couper leur shit.* » Les insultes proférées contre les Blancs ? « *Le racisme anti-Blanc ça n'existe pas, c'est un concept qui vient de l'extrême droite.* » La disparition d'un procès-verbal confirmant le caractère raciste de l'agression ? « *Cela ne correspondait pas à la réalité du dossier.* » En vérité, le meurtre de Thomas à Crépol et son traitement médiatique rappellent de plus en plus une autre affaire : le meurtre de Sarah Halimi. Mêmes zones d'ombre dans l'enquête, même volonté d'étouffer l'affaire, même réduction de la tragédie à un simple fait divers. Et, surtout, même déni concernant le caractère raciste du meurtre. Dans un cas, c'est l'antisémitisme qui a été nié ; dans l'autre, le racisme anti-Blanc. Le 4 avril 2017, à la veille du premier tour de l'élection présidentielle, Sarah Halimi, Française de confession juive, est torturée puis défenestrée par son voisin Kobili Traoré. Tandis qu'il s'acharne sur sa victime, l'assassin la qualifie de « *sheitan* » (démon, en arabe), et crie « *Allahu akbar* ». À la brutalité inouïe de ce meurtre a d'abord répondu le silence médiatique et politique. À l'époque des faits, l'affaire est considérée comme un banal fait divers. La dimension raciste du crime, éludée. Kobili Traoré, sous l'emprise du cannabis

au moment du meurtre, ne sera pas jugé sous prétexte que son discernement aurait été « *aboli* ».

Si l'affaire Sarah Halimi a autant dérangé, c'est qu'elle remettait en cause le récit politico-médiatique dominant, notamment à gauche et à l'extrême gauche : le mythe du vivre-ensemble, mais aussi celui d'un racisme qui serait le seul fait des Blancs et de l'extrême droite.

Sarah Halimi n'a pas été victime du retour de « la bête immonde », mais la proie de l'antisémitisme des banlieues, exacerbé par la montée en puissance de l'islam radical, mais aussi par un discours décolonialiste faisant des Blancs et des juifs des boucs émissaires. Faire le procès de Kobili Traoré aurait abouti à faire le procès de notre politique d'immigration et d'intégration, mais aussi celui d'un antiracisme hémiplegique et dévoyé.

Dans le cas de Crépol, les causes profondes du déni sont identiques. Reconnaître le racisme du meurtre de Thomas serait d'une part reconnaître la réalité des fractures françaises. D'autre part, admettre l'échec et même le caractère délétère d'un certain antiracisme, qui aura paradoxalement attisé la haine contre les juifs et les Blancs. L'affaire Sarah Halimi et celle de Crépol sont en réalité les deux faces d'une même médaille car, depuis longtemps déjà, dans certains territoires, les insultes « sale juif » et « sale Blanc » progressent de concert. Mais aucune association antiraciste ou presque pour les défendre. Lors de la marche contre le racisme du 22 mars, lancée par une caricature aux relents antisémites représentant Cyril Hanouna, pas un mot pour Thomas ou pour nos compatriotes juifs, mais des slogans contre Israël et contre les Blancs...

LE TEMPS DE RÉFLEXION

OBJECTIF LUNE !

A force de la voir là-haut dans le ciel, nous avons presque fini par l'oublier. Pourtant la Lune attise bien des convoitises. Et même si Elon Musk et les nouveaux pionniers de la conquête spatiale ont désormais les yeux tournés vers la planète Mars, l'unique satellite naturel permanent de la planète Terre se prépare à revoir prochainement des astronautes fouler son sol et à accueillir des bases chargées de récolter ses métaux rares, son eau sous forme

de glace et son hélium 3. Quoi de plus normal depuis le 21 juillet 1969 et les premiers pas de Neil Armstrong et d'Edwin « Buzz » Aldrin, les membres de la mission du programme spatial américain Apollo 11 ? À ceci près que le traité sur la Lune de 1979 établit que ses ressources constituent un patrimoine commun de l'humanité, qu'elle ne peut être utilisée qu'à des fins pacifiques et que toute activité doit y être conforme aux lois internationales. Alors que se

précisent plusieurs projets d'exploration, des voix s'élèvent, comme ici celle du philosophe anglais Anthony Clifford Grayling *, pour nous alerter sur la menace que ferait peser sur nos têtes une exploitation sauvage de l'espace par des milliardaires sans scrupules et des États voyous.

Cyril Hofstein

* *À qui appartient la Lune ?*
Aux Feuillantines,
164 p., 22,90 €.

